

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
8	7	7

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET et Jacques PIBAROT.

Yves CAYROCHE absent.

Renée HEIM a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2024 est approuvé.

1- Autorisation participation au loyer logement médecin stagiaire à Villefort :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Villefort met à disposition un logement meublé pour héberger des médecins stagiaires. Il donne lecture du projet de convention entre la commune de Villefort et les communes du secteur pour participer aux frais d'hébergements (loyer, charges d'eau et d'électricité). La commune de Villefort demande une participation 480 € par an aux 10 communes voisines.

Le Conseil Municipal accepte de verser, à la commune de Villefort, 480 € par an de participation aux frais d'hébergements des médecins stagiaires.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2- Délibération relative à l'organisation du temps de travail :

Le Conseil Municipal valide l'organisation du temps de travail des employés communaux: en confirmant les cycles de travail et approuve le temps de travail annuel de 1 607 h.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

3- Adhésion au contrat prévoyance proposé par le CDG 30 à partir du 1^{er} janvier 2025 :

A partir du 1^{er} janvier 2025, il est obligatoire pour les employeurs de la fonction publique territoriale de prendre en charge une participation au contrat de prévoyance des agents (garantie de maintien de salaire en cas de maladie). Le centre de gestion propose de mettre en place un contrat collectif.

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation par agent à 30 € par mois. Les agents sont libres de souscrire ou non au contrat de prévoyance.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

4- Autorisation demande de subvention aménagement cœur de village :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du cœur du village de Pontails : avec la création d'escaliers reliant le bas du village vers la bibliothèque et la création d'un amphithéâtre dans le pré entre l'église et les villas. Selon l'avant-projet présenté par le CAUE, des devis de réalisations en pierre sèche ont été reçus.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'estimation du projet :

- Construction d'escaliers en pierre sèche = 34 961,50 € ht
- Construction de gradins en pierre sèche = 23 080,00 € ht

Le conseil municipal approuve le projet de construction d'escaliers en pierre sèche pour relier le bas du village vers la bibliothèque et la construction de gradins dans le pré entre l'église et décide de demander des subventions auprès de l'Etat, du Département, de la Région et du Parc National des Cévennes.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

5- Informations – travaux bâtiment communal : salle polyvalente et mairie :

Le conseil municipal prend connaissance du projet définitif des travaux de rénovation de la salle polyvalente. Il est fait un point sur le plan de financement et les subventions obtenues, sur la base de l'estimation des architectes:

Subventions:	
DETR	117 505.00 €
Fonds verts - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	78 231.00 €
Région - dispositif rénovation énergétique des bâtiments publics	40 000.00 €
total subventions	235 736.00 €
Fonds propres ht	359 464.00 €
Coût des travaux total ht	595 200.00 €
TVA	119 040.00 €
Coût total des travaux TTC	714 240.00 €

Le lancement de l'appel d'offres doit intervenir avant la fin de l'année.

6- Informations travaux de captage de l'Oultre :

Les travaux de mise en sécurité du captage de l'Oultre n'ont pas pu être réalisés avant la fin août. L'autorisation d'intervention n'a pas encore été accordée par les services de la DDTM. Les dernières intempéries du mois d'octobre ont aggravé l'érosion au niveau des installations de pompage. La demande d'une réunion urgente sur le terrain a été adressée à Monsieur Le Sous-Préfet et aux services de la DDTM.

7- Informations installations de bâches de stockage eau – courrier de la REAAL :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la révision du plan de massif DFCI est en cours. Dans ce cadre, la commune réfléchit à l'installation de bâches de stockage d'eau. La REAAL a été contactée pour installer une bâche au niveau du hameau de Planzolles et l'installation d'une borne incendie entre Malaval et Plaveysset.

Pour le projet de Planzolles, la REAAL a informé la commune que le réseau d'eau existant sur Planzolles ne peut pas assurer le remplissage d'une bâche.

Il est prévu d'organiser une réunion sur le terrain avec la REAAL et la Mairie d'Aujac pour voir la possibilité d'installer une borne incendie entre Malaval et Plaveysset.

8- Participation aux frais de rénovation de la piscine de Concoules :

Le Maire donne lecture du courrier de la mairie de Concoules concernant le projet de restauration du grand bassin de la piscine de Concoules. Le coût total des travaux est estimé à 37 116,67 € ht. Le plan de financement prévoit une participation de 2000 € des 9 communes voisines, une participation d'Alès Agglo et de la commune de Concoules.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande et refuse le paiement de la participation de 2 000 €.

Pour : 0

Contre : 2

Abstention : 5

9- Organisation du repas des aînés et arbre de Noël :

Le repas des aînés est prévu le mardi 03 décembre à 12h00 à la salle de Pontails. Le traiteur retenu est Monsieur Sindo GERRACI de Génolhac et l'animation sera assurée par Monsieur Gérard MARTIN. Un colis sera distribué aux personnes de plus de 80 ans et aux personnes malades, absentes au repas.

L'arbre de Noël des enfants est fixé au dimanche 8 décembre à 15h00 à la salle de Pontails. Une cinquantaine d'enfants de Pontails et de St André sont invités, chaque enfant recevra un cadeau et pourra assister au spectacle et au goûter offerts.

10- Programme culturel 2025 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition de programme culturel, soit 3 spectacles pour l'année 2025.

Il est proposé de prévoir un budget total de 8 460 € sur l'année 2025, avec une participation maximale de la commune de 5 000 €.

Le Conseil Municipal valide le budget suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Quatuor Magenta - Association Chapeau l'Artiste	2 110.00 €	Fonds propres commune	5 000.00 €
Kaila sisters - Compagnie Ces Gens là	2 400.00 €	Subvention région	700.00 €
Nous a rien vu venir - Collectif la Supérette	2 500.00 €	Subvention Département	2 000.00 €
SACEM SACD	1 000.00 €	Billetterie	760.00 €
Frais divers	450.00 €		
Total dépenses	8 460.00 €	Total recettes	8 460.00 €

et accepte la programmation suivante :

- en mars 2025 – Association Chapeau l'Artiste = 2 110 €
- en juin 2025 – Compagnie Ces Gens là = 2 400 €
- automne 2025 – Collectif la supérette = 2 500 €

Des demandes de subventions seront déposées au près du Département et de la Région.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

11- Questions diverses :

- Mur parking du Bouchet :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du mur de soutènement du parking du Bouchet s'est effondré. Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise FROMENT pour un montant total des travaux à 26 006 € ht.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

- Aboiements de chiens :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est régulièrement interpellé par Madame BERIL concernant les aboiements de chiens. Il fait part des démarches qu'il a entrepris auprès des propriétaires et des différents contacts avec l'avocat de la commune. Dans le cas présent, il s'avère que la commune n'a pas intervenir, estimant que la nuisance au regard des éléments de droit et de jurisprudence, n'est pas caractérisée.

La séance est levée à 20h30.